

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3736 - MERCREDI 6 MAI 2020

JUSTICE

Ne Muanda Nsemi exempté des poursuites judiciaires

Répondant à la réquisition du substitut du procureur général, Yves Mwepu, du 24 avril dernier, le Centre neuro psychopathologique de l'Université de Kinshasa (CNPP/Unikin) a indiqué, dans le bilan psychique établi sur le leader de Bundu dia Mayala, Zacharie Badiengila, alias Ne Muanda Nsemi, que ce dernier souffre de « trouble mental sur fond de stress à répétition ».

D'après ce centre de santé, l'intéressé n'est pas juridiquement responsable de ses actes et bénéficie des circonstances atténuantes qui l'exempteraient de toute poursuite judiciaire. Toutefois, les médecins ont noté qu'une prise en charge en santé mentale et soutien psychologique du malade s'avère indispensable.

Page 2



Le gourou Ne Mwanda Nsemi

COVID-19/KINSHASA

Des brigadiers pour sensibiliser aux consignes de sécurité



Une séquence de sensibilisation au covid-19 à Kinshasa

Le respect strict des gestes barrières est la condition sine qua non pour vaincre la pandémie du Covid-19, une maladie qui a fait à la date de lundi 4 mai un cumul de sept cent cinq cas confirmés sur le territoire national avec un total de trente-quatre décès et quatre-vingt-dix guéris.

Pour sensibiliser la population au respect des consignes en vue de réduire sa propagation, la section sécurité de la riposte au Covid-19 a lancé le lundi 4 mai à Kinshasa les activités liées à la mitigation, au port de masques et à la distanciation sociale dans le cadre de la riposte à la pandémie.

Page 5

OPÉRATION « KIN BOPETO »

Les bourgmestres appelés à orienter l'argent de la rétrocession vers la salubrité

Le gouverneur de Kinshasa a appelé les bourgmestres à orienter « l'argent de la rétrocession perçu vers la salubrité de leurs communes respectives ». Lors d'un échange tenu le 4 mai à l'Hôtel de ville avec les bourgmestres, Gentiny Ngobila a dit notamment attendre de ces responsables l'implantation des poubelles publiques dans les quartiers de leurs entités politico-administratives. Il a déploré la lenteur observée dans les opérations d'assainissement des communes et attend des bourgmestres la multiplication des efforts pour matérialiser le programme Kinshasa Bopeto à travers la capitale.



Page 3

IMPÔTS

Ajournement de la mise en place des directeurs à la DGI

Le directeur général par intérim des impôts (DGI), Ngoy Yav N'zam, vient de renvoyer sine die « la mise en place collective » des douze directeurs de cette régie financière. Dans un communiqué publié le 4 mai 2020, il est indiqué que toutes les personnes concernées par ce mouvement restent à leurs différentes positions actuelles jusqu'à nouvel ordre.

La haute hiérarchie de cette régie financière appelle, par conséquent, les directeurs concernés « à assurer la continuité des services jusqu'à nouvel ordre ». Ceci étant, les cérémonies de remise et reprise prévues dans ces directions le 5 mai pour Kinshasa et le 12 du même mois en provinces n'auront plus lieu.

Page 3



L'immeuble de la DGI à Kinshasa

ÉDITORIAL

Emploi

Rien n'est plus important dans le moment présent – en dehors bien sûr de la lutte contre le Covid-19 sur le plan médical – que de préserver les emplois, autrement dit d'aider les acteurs économiques, qu'ils soient petits ou grands, à garder les activités qu'ils ont créées pour mettre en valeur leur savoir-faire. Si on ne le fait pas on peut être certain que la crise économique dont nous subissons les premiers effets, prendra très vite une tournure dramatique. Avec, d'une part, une montée verticale du chômage qui elle-même aggravera les tensions de toute nature qui sont déjà perceptibles au sein de la société civile et, d'autre part, un effondrement brutal de l'économie nationale qui annihilera les avancées réalisées tout au long des vingt dernières années.

Que les choses soient claires pour tout le monde, c'est-à-dire, pour les simples citoyens que nous sommes comme pour la puissance publique qui doit gérer la collectivité nationale : préserver l'emploi dans les différentes branches de l'économie est une priorité absolue. Non seulement pour les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise de toute taille, mais aussi et surtout pour l'Etat et ses administrations que celles-ci soient nationales, départementales ou locales. Durement impactée par le confinement qui a provoqué un arrêt aussi général que brutal des activités sur toute l'étendue du territoire, l'économie nationale ne se redressera que si la crise actuelle génère une mobilisation générale. Ce dont elle est encore loin compte-tenu des barrières élevées pour stopper la pandémie du coronavirus.

Reconnaissons que cette évidence a été reconnue de façon claire et à plusieurs reprises par les plus hautes autorités de la République et que des dispositions ont été prises dans ce sens tout au long des dernières semaines. Mais, ajoutons à ce qui précède que les services de l'Etat, paralysés eux-mêmes par le confinement, ne se sont pas tous engagés comme il le faudrait dans la relance de l'économie, la protection de l'emploi, le soutien aux acteurs de la société civile. Et précisons aussi que nombre de ces mêmes acteurs n'ont pas pris eux-mêmes la juste mesure de leur responsabilité dans la relance à venir de l'économie.

D'où l'idée selon laquelle il convient d'envoyer aujourd'hui des messages forts aux uns comme aux autres. A bon entendeur salut !

Le Courrier de Kinshasa

JUSTICE

Ne Muanda Nsemi sauvé des poursuites judiciaires

Le gourou de la secte Bundu dia Mayala, qui souffrirait « d'un trouble mental sur fond de stress à répétition », n'est pas juridiquement responsable de ses actes et bénéficie des circonstances atténuantes.

Répondant le 30 avril 2020 à la réquisition du substitut du procureur général, Yves Mwepu, du 24 du même mois, le Centre neuro psychopathologique de l'Université de Kinshasa (CNPP/Unikin) a indiqué, dans le bilan psychique du leader de Bundu dia Mayala (BDM), Zacharie Badiengila, alias Ne Muanda Nsemi, que ce dernier souffre de « trouble mentale sur fond de stress à répétition ». Lex-député national serait donc, selon la réponse de ce centre hospitalier spécialisé au substitut du procureur général, atteint d'un trouble mental causé par des stress récurrents. « Après avoir procédé à une auto et hétéroanamnèse, à un examen neuropsychiatrique approfondi, à une mise en observation jusqu'à ce jour et à des examens complémentaires appropriés dont un scanner cérébral et un électroencéphalogramme, nous concluons à la présence d'un trouble mental sur fond de stress à répétition », peut-on lire dans le rapport du CNPP/Unikin signé par quatre spécialistes.

Les médecins spécialistes, assurant avoir accompli leur tâche et dressé le diagnostic avec conscience, ont, par conséquent, noté « qu'une prise en charge en santé mentale et soutien psychologique » du « malade » était indispensable.

L'épée de Damoclès enlevée sur la tête de Ne Muanda Nsemi

Ne Muanda Nsemi, qui, dans un langage simple, ne jouit plus de toutes ses capacités et facultés



Ne Muanda Nsemi soigné de sa plaie, à l'hôpital, après son arrestation/DR

psychiques ne peut plus être tenu responsable de ses actes, mêmes ceux qui ont conduit lui-même et ses adeptes à se rebeller contre le pouvoir établi ou à violer les droits d'autrui, jusqu'à faire des morts, etc. Il est donc juridiquement irresponsable de ses actes.

Ce bilan médical épargnerait le gourou de BDM de toute poursuite judiciaire qui serait ouverte contre lui. Le rapport anéantisait, selon des spécialistes du droit, toute l'action de l'officier du ministère public qui poursuivait Zacharie Badiengila, dit Ne Muanda Nsemi, pour « rébellion, atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et incitation de la population à la haine tribale ». Le gourou de BDM ne sera donc pas jugé car sa responsabilité civile et pénale devient hypothé-

tique dans le cadre d'un éventuel procès qui serait intenté contre lui ou son organisation politico-mystico-religieuse, en rapport avec les derniers événements qui ont fait plusieurs dizaines de morts et des blessés et qui ont conduit à son arrestation. Mais, fait observer un juriste, l'affaire est loin d'être close parce qu'il restera quand même à trouver une issue pour l'après hospitalisation du gourou de BDM et réparer certains préjudices subis par lui, notamment dans le pillage de ses biens opérés par les éléments de la police commis à son arrestation et de ses adeptes ainsi que par la population dont les images, comme preuves, ont circulé sur le Net.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lasselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimmo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des

Services généraux: Jules César Olebi

Chef de section Electricité et froid: Siméon

Ntsayouolo

Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial

Mombongo

Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

IMPÔTS

La mise en place des directeurs reportée

La décision d'ajournement annoncée par la DGI est motivée par instruction de « la hiérarchie ».

Le directeur général par intérim de la Direction générale des impôts (DGI), Ngoy Yav N'zam, vient de renvoyer sine die « la mise en place collective » des douze directeurs de cette régie financière. Dans un communiqué de cet établissement public du 4 mai 2020 sur ce rétropédalage, toutes les personnes concernées par ce mouvement restent à leurs différentes positions actuelles jusqu'à nouvel ordre. A en croire ce communiqué, le directeur général par intérim de la DGI appelle, par conséquent, les directeurs concernés « à assurer la continuité des services jusqu'à nouvel ordre ». Selon cette dernière décision, les cérémonies de remise et reprise prévues dans ces directions le 5 mai pour Kinshasa et le 12 du même mois en provinces

n'auront plus lieu. « Les services sont informés que, sur instruction de la hiérarchie, les opérations de passation de service, initialement prévues pour le mardi 5 mai 2020 à Kinshasa et le lundi 11 mai 2020 en provinces sont reportées aux dates qui seront fixées ultérieurement », souligne communiqué.

Il est rappelé que c'est sur instruction du ministre des Finances, Sele Yalaghuli, que cette mise en place collective des directeurs a été initiée pendant que la RDC est en pleine pandémie du coronavirus et que les mouvements des personnes sont interdits entre Kinshasa et les provinces. Avant de surseoir à cette mise en place, le ministre des Finances et le directeur général par intérim de la DGI ont été reçus, la



Bâtiment de la Direction générale des impôts/DR

veille, à la présidence de la République où, notent des sources, les dispositions en rapport avec les mouvements du personnel leur ont été rappelées. Mais également parmi les reproches faits à cette mise en place, ces sources indiquent que

l'un de directeur nommé, à qui l'on a confié la plus grande direction de cet établissement public, la direction des grandes entreprises, venait, par la même occasion, d'être promu au grade de directeur. « On lui donne la plus grande

direction de la DGI alors qu'il n'a jamais exercé comme directeur », ont regretté ces sources, qui pensent que ce reproche est également capital dans le chef de la mise en place qui vient d'être reportée au sein de cet établissement.

Lucien Dianzenza

KINSHASA

Les bourgmestres appelés à orienter l'argent de la rétrocession vers la salubrité

Le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a appelé les bourgmestres à orienter « l'argent reçu vers la salubrité de leurs communes respectives ». Lors de l'échange tenu, le 4 mai dans la salle polyvalente de l'Hôtel de ville, avec les autorités municipales de la capitale congolaise, le chef de l'exécutif provincial a dit notamment attendre de ces responsables des communes l'implantation des poubelles publiques dans les quartiers de leurs entités politico-administratives.



Gentiny Ngobila a, par ailleurs, déploré la lenteur observée depuis quelque temps dans les opérations d'assainissement des communes. Il dit donc attendre des bourgmestres des différentes communes la multiplication des efforts

pour matérialiser le programme Kinshasa Bopeto à travers la capitale. Le gouvernement provincial de Kinshasa, a fait observer le numéro un de la capitale congolaise, a payé aux communes l'argent de la rétrocession. Ce, en dépit

des difficultés financières énormes que rencontre la ville liées au Covid-19 et les dettes laissées par le gouvernement passé.

L'eau en sachet interdite dans la ville

Dans le but de rendre la ville de Kinshasa propre

et relevant les méfaits des sachets plastiques, le gouverneur Gentiny Ngobila a recommandé à ses interlocuteurs de faire appliquer la mesure interdisant la vente d'eau en sachet à travers la ville. Il leur a demandé de s'appuyer sur la police pour arriver à faire appliquer ces recommandations. Il est rappelé dans ce chapitre que certaines des autorités municipales, dont le bourgmestre de Bandalungwa, Bayllon Thierry Gaibene, et celui par intérim de Matete, l'ingénieur Raphaël Kasongo, continuent à faire appliquer ces ordres de la hiérarchie urbaine. Dans son action, on voit l'autorité de Matete descendre dans les quartiers de sa municipalité en vue de fermer ces usines de fabrication d'eau en sachet. Il y a peu, des lots d'eau en sachet confisqués était visible devant la police de cette municipalité. Mais, dans les vidéos qui ont circulé, le maire de Matete a sensibilisé ses administrés et a demandé aux producteurs d'eau en sachet de se

conformer aux décisions de la hiérarchie de la ville.

Tous dans la riposte au Covid-19

Parlant de la pandémie du coronavirus, le gouverneur Ngobila a invité les bourgmestres à intensifier la sensibilisation de la population kinoise sur les règles d'hygiène et les mesures barrières. Le numéro un de Kinshasa a notamment insisté sur le port obligatoire des masques ou cache-nez, qui a été rendu obligatoire par une décision provinciale. Gentiny Ngobila a, par ailleurs, confié la tâche de veiller au respect de toutes les mesures prises dans le cadre de la lutte contre cette pandémie à Kinshasa, à son ministre par intérim chargé de l'Intérieur. Il est rappelé que pour non-respect des recommandations sur l'assainissement de la ville et autres, certains bourgmestres avaient été suspendus. Leur intérim est assuré, jusqu'à ce jour, par leurs adjoints.

Lucien Dianzenza



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

INONDATIONS AU SUD-KIVU

Unicef au chevet des sinistrés

L'agence onusienne et ses partenaires tentent de soulager tant soi peu la population victime des inondations à la suite des pluies torrentielles qui s'étaient abattues dans la province causant des pertes humaines et matérielles.

Dans le souci de répondre aux besoins immédiats de ces sinistrés, l'Unicef et son partenaire Caritas ont distribué des produits alimentaires de première nécessité, ainsi que des kits d'assainissement et d'hygiène à deux mille familles pour répondre à leurs besoins immédiats. Trois mille autres familles recevront des fournitures dans les prochains jours. L'Unicef et ses partenaires AAP, AVREO, la Croix-Rouge, INTERSOS, Médecins d'Afrique et OXFAM ont également apporté de l'assistance médicale aux enfants de moins de 5 ans, aux personnes âgées, aux femmes enceintes et allaitantes. Ils ont fourni des médicaments et des équipements de base aux centres de santé qui s'occupent de la population touchée, y compris la gestion des cas de choléra. Ils ont apporté un soutien nutritionnel aux enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère et supplémentation en vitamine A pour les enfants de

moins de 5 ans dans la zone de santé d'Uvira. Outre cette assistance, ils ont par ailleurs apporté un soutien psychosocial aux enfants et aux familles touchés, et de l'hébergement temporaire des enfants séparés, du matériel de prévention des infections et de contrôle à huit centres de santé et deux hôpitaux de référence. Craignant un risque accru de l'épidémie de choléra à cause du manque d'eau, l'Unicef a procédé à l'installation de six stations de traitement d'eau fournissant deux cent quarante mille litres d'eau par jour. « Nos équipes sur le terrain et nos partenaires locaux travaillent 24 h sur 24 pour fournir un soutien sanitaire et nutritionnel à des milliers de familles et à leurs enfants. Bien que nos interventions visent également à protéger les communautés touchées par le Covid-19, nous ne devons pas oublier que les habitants du Sud-Kivu sont confrontés à un conflit prolongé, à des déplacements, à des catastrophes na-



Des populations sinistrées à la recherche de l'assistance

turelles et à des épidémies qui nécessitent notre attention immédiate», a déclaré Edouard Beigbeder, représentant de l'Unicef en RDC. Rappelons que c'est à la suite des pluies torrentielles du 16 au 18 avril

2020 que les rivières Mulongwe et Rusizi étaient sorties de leurs lits respectifs et ont détruit plus de quinze mille maisons et tué au moins vingt-huit personnes dans la ville d'Uvira et ses environs. Plus

de deux cent mille personnes subissent une interruption d'approvisionnement en eau en raison des dégâts causés à la station de captage d'eau locale.

Blandine Lusimana

COVID-19

Déploiement à Kinshasa des brigadiers pour sensibiliser aux consignes de sécurité

Le respect strict des gestes barrières est la condition sine qua non pour vaincre la pandémie qui a fait, à la date de lundi 4 mai, un cumul de sept cent cinq cas confirmés avec un total de trente-quatre décès et quatre-vingt-dix guéris.

La section sécurité de la riposte au Covid-19 a lancé, le lundi 4 mars, au rond point Kintambo magasin les activités liées à la mitigation, au port de masques et à la distanciation sociale dans le cadre de la riposte au Covid-19. Au total, cent brigadiers parmi lesquels les agents de la solidarité nationale du ministère des Actions humanitaires, les éléments de la Police nationale congolaise et des Forces armées de la République démocratique du Congo vont travailler en collaboration afin de sensibiliser la population au Covid-19 et veiller à la mise en pratique au niveau de la communauté de la distanciation et du port permanent de masque. La section sécurité a également eu une séance de travail avec le comité directeur et le directeur de la morgue de l'hôpital Mabanga, ainsi que le commandant du commissariat de la police de Mabanga et ses adjoints, sur l'observance des mesures barrières et le respect de la programmation des sorties des corps de la morgue.

Formation des prestataires
Vingt prestataires des structures sanitaires et personnel des établissements pénitentiaires des prisons centrale de Makala et militaire de Ndolo ont été formés en prévention et contrôle de l'infection (PCI). Sur la même lancée, des cadres de la division provinciale de la santé ont été formés en PCI dans la province de l'Ituri. S'agissant de la prison militaire de Ndolo, des cas positifs du Covid-19 ont été rapportés, une équipe de la prise en charge médicale a effectué une descente conjointe avec celle de l'OMS à cette prison afin d'évaluer la situation clinique des patients. Les équipes de décontamination ont réalisé la désinfection des trois pavillons de la prison militaire de Ndolo à Kinshasa, de l'hôtel Cap Kivu à Goma au Nord-Kivu, ainsi que du site de traitement des cas dans le Haut-Katanga et du bâtiment administratif au Kongo central.

Blandine Lusimana

MÉDIA

Le Csac sanctionne «Radio Full Contact» de Kananga et deux journalistes

L'institution d'appui à la démocratie a pris des mesures disciplinaires à l'encontre de la radio émettant à Kananga et deux de ses journalistes à la suite d'une plainte déposée par le gouverneur du Kasai central.



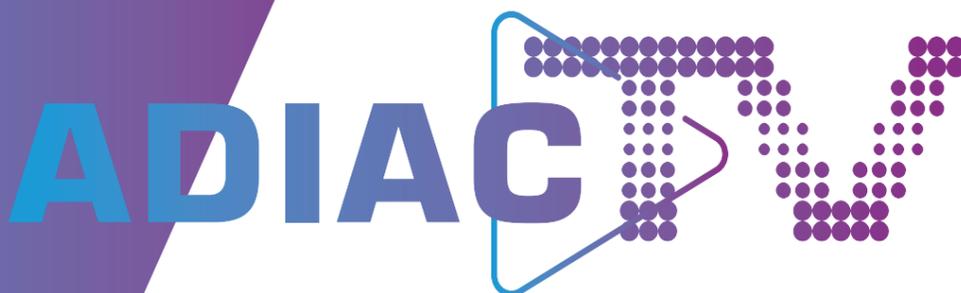
Le bureau du CSAC

L'Assemblée plénière du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) a, au cours de sa 85^e session extraordinaire tenue le lundi 27 avril 2020 à Kinshasa, décrété un embargo de trente jours contre les journalistes Nick Tshisungu Mulowa et Zacharie Kanku Buabua. « Après examen sur la base du rapport de la coordination provinciale du Kasai central notamment : les procès verbaux d'audition des journalistes Nick Tshisungu Mulowa et Zacharie Kanku Buabua, les enregistrements de l'émission « Kazolo Dilumbuluile » des 04,11, 13 et 15 avril 2020, les membres du Conseil ont décrété contre les deux journalistes un embargo de trente

jours sur tous les médias opérant en République démocratique du Congo (RDC), à dater du 27 avril 2020 jusqu'au 26 mai 2020 », indique le communiqué de presse du Csac. Le communiqué ajoute que la « Radio Full Contact » (FCR) émettant à Kananga qui diffuse l'émission « Kazolo Dilumbuluile » est suspendue pour une période de trente jours, soit du 20 avril au 19 mai. Avant la fin de la sanction, martèle l'instance de régulation des médias en RDC dans son communiqué, « Radio Full Contact » est tenue de transmettre au siège du Conseil son dossier administratif relatif aux conditions d'exploitation en ma-

tière de radiodiffusion sonore et de la télévision, ainsi que le cahier des charges de l'émission « Kazolo Dilumbuluile » pour dispositions utiles avant toute reprise de diffusion. Le Conseil informe à l'opinion nationale que pendant la durée de la sanction, l'émission « Kazolo Dilumbuluile » ne peut être diffusée sur un quelconque média audiovisuel opérant en RDC. Les membres de l'assemblée plénière ont décidé de saisir le procureur général près la Cour d'appel et le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Kananga en vue de l'aider à faire appliquer ces deux décisions conformément à la loi organique du Csac, conclut le communiqué portant le sceau de sa rapporteuse, Chantal Kanyimbo Manyonga. Sur une plainte du gouverneur de la province du Kasai central, le Csac reproche à RFC d'inciter la population à la désobéissance sociale, l'accusant aussi d'acharnement, de désinformation, et d'imputation dommageables à la personne du gouverneur dans sa tranche d'animation « Kazolo Dilumbuluile ». Radio Full Contact a été suspendu à titre préventive depuis le 22 avril. Le Csac charge les journalistes Nick Tshisungu et Zacharie Kanku pour avoir imputé au gouverneur l'interdiction d'exécuter un projet de forage des puits d'eau à Nkonko. Pour l'avocat-conseil de RFC, Me Emmanuel Mwela, la décision du Csac est irrégulière, car la plainte aurait été introduite avant la commission des faits.

Martin Engimo



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

COVID-19 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Report des discussions de la COP26

En raison de la pandémie de coronavirus, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a annoncé le report de la COP26, qui devait avoir lieu à Glasgow en Ecosse en novembre prochain.

Alors que la pandémie a contraint la diplomatie climatique internationale à ralentir considérablement, au point de reporter un moment crucial des négociations sur le climat comme la COP 26, l'action climatique doit rester en tête de l'agenda politique cette année, a déclaré Anna Vickerstaff, responsable de la campagne britannique 350.org. L'épidémie de coronavirus, la chute des prix du pétrole et de la valeur boursière de l'industrie des combustibles fossiles mettent en évidence la vulnérabilité des systèmes écono-

miques actuels aux chocs extérieurs. Anna Vickerstaff invite les gouvernements à mettre à jour leurs contributions nationales pour le climat. La pandémie de coronavirus a mis en évidence la façon dont le système actuel ne répond pas aux besoins des plus vulnérables et génère de multiples crises, dont la dégradation du climat. La justice sociale, l'équité et les droits des travailleurs doivent être au centre de toute action gouvernementale visant à faire face à ces deux crises, a-t-elle déclaré.

Noël Ndong

L'OMS

Juge sans preuves les déclarations américaines sur l'origine du coronavirus

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré lundi considérer à ce stade comme «spéculatives», faute d'être corroborées par des preuves, les déclarations des dirigeants américains selon lesquelles le nouveau coronavirus proviendrait d'un laboratoire de la ville chinoise de Wuhan.

«Nous n'avons reçu aucune donnée ni de preuve spécifique du gouvernement américain concernant l'origine présumée du virus, donc pour nous cela reste spéculatif», a déclaré Michael Ryan, directeur des programmes d'urgence de l'OMS, lors d'une conférence de presse virtuelle depuis le siège de l'organisation à Genève.

Après avoir accusé la Chine d'avoir dissimulé l'émergence et la propagation du nouveau coronavirus, Washington affirme détenir des preuves qu'il provenait d'un laboratoire de Wuhan, et le président Donald Trump a menacé Pékin de taxes douanières punitives. Pour le secrétaire d'Etat Mike Pompeo, «ce n'est pas la première fois» que la Chine met «le monde en danger» à cause de «laboratoires ne respectant pas les normes». L'OMS observe n'avoir pas la preuve matérielle des allégations de l'administration américaine et souligne se fonder uniquement sur les données

scientifiques à sa disposition. L'organisation a rappelé que le séquençage du nouveau coronavirus avait permis de déterminer qu'il provenait de chauve-souris et qu'il avait été ensuite probablement transmis à d'autres animaux sauvages vendus à Wuhan avant de contaminer l'homme. Il s'agit maintenant de savoir quel a été l'hôte intermédiaire : l'animal infecté par les chauve-souris qui a ensuite infecté des humains. Un épidémiologiste américain Anthony Fauci, membre de la cellule de crise présidentielle américaine sur le coronavirus, dans une interview au National Geographic lundi a assuré que l'observation du virus sur des chauve-souris démontre que tout ceci ne peut avoir été délibérément manipulé. «Tout dans l'évolution par étapes indique fortement que ce virus a évolué dans la nature, et a ensuite franchi les barrières des espèces», a-t-il signifié.

Julia Ndeko

AFRIQUE

Des chefs d'Etat commandent le Covid-Organics à Madagascar

Plusieurs chefs d'Etats africains ont échangé en visioconférence avec leur homologue malgache Andry Rajoelina sur les effets thérapeutiques du Covid-Organics sur le coronavirus.

«Nous sommes réunis en visioconférence dans un contexte difficile pour le monde mais surtout pour l'Afrique. Nous faisons face aujourd'hui à un ennemi invisible, le coronavirus. Mais cette fois-ci, ce ne sont pas des bombes, ni les balles qui seront nos minutions mais l'intelligence de nos scientifiques, l'audace des leaders et la solidarité», a déclaré le président malgache à ses homologues de la RD Congo Félix Tshisekedi, d'Égypte Abdel Fattah el-Sissi, du Rwanda Paul Kagame, d'Afrique du Sud Cyril Ramaphosa, du Mali Ibrahim Boubacar Keita, de Guinée équatoriale Teodoro Obiang Nguema, du Sénégal Macky Sall, de Guinée-Bissau Umaro Sissoco Embaló et du Togo Faure Gnassingbé. Ensuite Andry Rajoelina a communiqué les résultats cliniques du Covid-organics des malades atteints du coronavirus

ayant accepté le test du traitement. Il a évoqué une nette amélioration au bout de 7 jours et un total rétablissement, voire une guérison au bout de 10 jours. «Le protocole de traitement curatif de Covid-organics s'est avéré plus efficace et moins invasif pour l'organisme que le traitement à base de chloroquine», a-t-il indiqué.

Des pays comme la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale ont affrété des avions vers la grande île pour s'approvisionner en tisane de Covid-organics. Les 15 pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) ont montré leur intérêt et leur solidarité au Covid-organics pour venir à bout de l'épidémie qui fait des ravages en Europe et aux Etats-Unis, grâce à l'artémisia, une plante utilisée dans des médicaments antipaludéens. Le Congo, qui compte 229 cas d'infection, dont 9 mortels

et 25 guérisons est le nouveau pays à avoir décidé d'adopter la tisane pour endiguer le covid-19. Une cargaison du Covid-Organics est attendue prochainement à Brazzaville. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) émet toujours des réserves sur la tisane à base d'artémisia comme remède contre le coronavirus, expliquant que le breuvage n'a subi aucun essai clinique. Elle exhorte les pays africains à respecter les mesures barrières pour lutter contre la propagation du Covid-19. Le docteur Michel Yao, responsable des opérations d'urgence de l'OMS en Afrique basé à Brazzaville a déclaré à ce sujet : «Par rapport à ce médicament, notre position est claire : il n'y a pas eu de test, on encourage la recherche, mais tout médicament recommandé devrait avoir fait l'objet de tests et essais pour prouver son efficacité et son innocuité, afin qu'il ne soit pas néfaste à la population. Ce qui n'est pas le cas pour ce remède».

N.Nd.

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES **PEINTURES**

CÉRAMIQUES **MUSIQUE**

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

LINAFOOT/LIGUE 1

La Fécofa va désigner les clubs qualifiés pour les interclubs africains

L'instance faitière du football congolais est invitée à désigner les clubs, qui disputeront les compétitions africaines interclubs. Ceci intervient alors que le championnat est arrêté dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

La poursuite ou l'arrêt définitif de la 25e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) demeure une préoccupation au sein de l'opinion sportive. Ce, après la décision prise le 13 mars dernier par la Fédération congolaise de football association (Fécofa) de suspendre toutes les activités relatives au football sur toute l'étendue du pays dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19. Le championnat national de football est donc à l'arrêt depuis près de deux ans. La Confédération africaine de football (CAF) a fixé à ce mardi 5 mai le délai pour une prise de décision définitive de la Fécofa par rapport aux clubs qui disputeront les prochaines compétitions africaines interclubs. La décision de la Fécofa déterminera de fait l'arrêt du tournoi national.

Approché par le site irisfootball.com, l'un des vice-pré-

sidents de l'instance faitière du football congolaise, Théo Binamungu a rassuré sur la décision à venir de la Fécofa. « La décision de la Fécofa par rapport à l'inscription des équipes qui iront disputer les prochaines compétitions interclubs de la CAF viendra en temps et en heure dans le délai normal. Et ce sera une décision responsable et réfléchi », a laissé entendre cet officiel de l'institution nationale du football dirigée par le président Constant Omari Selemani. La Fécofa devra désigner les deux clubs devant représenter le pays en Ligue des champions de la CAF, et les deux autres pour la Coupe de la Confédération.

Les trois premiers clubs du championnat obtiennent de coutume leur sauf-conduit pour les compétitions africaines interclubs, les deux premiers en Ligue des champions et le troisième en Coupe



Le comité exécutif de la Fécofa

de la Confédération, tandis que le vainqueur de la Coupe du Congo est le deuxième club qualifié pour la C2 africaine. Mais le championnat national est arrêté à mi-chemin. Et toutes les équipes n'auraient pas joué le même nombre des matchs, fait-on savoir. A la fin de la manche aller, Mazembe de Lubum-

bashi a été en tête devant l'AS V.Club de Kinshasa et Maniema Union de Kindu. Le Daring Club MotemaPembe (DCMP) occupe la quatrième place, apparemment privé d'une place qualificative pour l'Afrique. Mais seulement Maniema Union est encore détenteur du trophée de la Coupe du Congo de football

en 2019. L'édition 2020 de ce tournoi national n'ayant pas été organisée, la Fécofa pourra récupérer le quatrième du championnat national de football, le DCMP, pour accompagner le troisième Maniema Union, détenteur de la Coupe du Congo 2019, en Coupe de la Confédération.

Martin Engimo

FOOTBALL-TRANSFERTS

RC Lens veut Kakuta, Akolo rentre à Stuttgart

Le mercato est déjà quasi active en dépit du confinement en Europe dû à la propagation de la pandémie du Covid-19. Et l'on annonce que Lens lorgne Gaël Kakuta qui ne pourrait pas être gardé par Amiens relégué en L2 française.

Promu en Ligue 1 française la saison prochaine, le Racing Club de Lens dans le Nord de la France veut faire revenir l'ancien pensionnaire de son centre de formation, Gaël Romeo Kakuta Mambenga. L'international congolais de 28 ans a réalisé deux saisons abouties avec Amiens (avec un match de haut vol contre Paris-Saint-Germain), bien que le club soit relégué en L2. Lié à Amiens jusqu'en 2022, Gaël Kakuta qui intéresse aussi Saint-Etienne et Strasbourg ne pourra pas aller en Ligue 2. L'on se souvient que ce champion d'Europe avec les U19 en 2010 avec la France (avec Bakambu) avait quitté il y a 13 ans le centre de formation de Lens pour Chelsea, avant de jouer pour Fulham, Bolton Wanderers en



Chadrac Akolo

Angleterre.

Le natif de Lille est ensuite revenu en France dans les rangs de Dijon et à nouveau parti à l'étranger, Vitesse Arnhem aux Pays-Bas. Le meneur de jeu a aussi le maillot de Lazio de Rome en Italie, Rayo Vallecano et

FC Séville en Espagne, Hebei China en Chine, Deportivo la Corogne en Espagne, et Amiens en France. Il pourrait donc prendre la direction d'un de ses clubs de début, le RC Lens qui veut se renforcer en s'appuyant sur l'international congolais qui a été l'artisan maintient d'Amiens en L2 la saison écoulée, avant la relégation cette saison qui vient d'être définitivement arrêtée.

L'autre international congolais d'Amiens, Chadrac Akolo, va certainement revenir à Stuttgart en Allemagne qui l'avait prêté au club français pour 3,5 millions d'euros avec option d'achat. Mais Amiens, relégué en L2, ne pourrait pas relever cette option d'achat, à cause de la situation financière précaire due à la pandémie du coronavirus. Stuttgart comptait pourtant ce fonds pour s'acquérir les services de jeunes joueurs parmi lesquelles le Congolais de souche Anthony Mu-



Gaël Kakuta

saba de NEC Nimègue (D2 Pays-Bas). Akolo est arrivé à Stuttgart en provenance de Sion en Suisse pour 6,7 millions d'euros. Avec Amiens, il a disputé seize matchs pour deux buts et une passe décisive.

Mkude vers Mazembe, Mutombo au PSG

L'on apprend que le Tout-Puissant Mazembe est sur la piste du milieu offen-

sif international tanzanien Jonas Mkude de Simba SC. La direction des Corbeaux de Lubumbashi veut renforcer son effectif avec le joueur de 27 ans. En cas de d'aboutissement du transfert, Mkude fera partie des Tanzaniens qui ont porté le maillot de Mazembe ces dernières années comme Bwana Ali Samata actuellement à Aston Villa en Angleterre, ou encore Thomas Ulimwengu récemment revenu à Mazembe après quelques saisons en Suède, en Bosnie-Herzégovine, au Soudan et en Algérie. Pour sa part, le jeune latéral droit de souche congolaise, Jonathan Mutombo (17 ans), a récemment signé son premier contrat pro au Paris-Saint-Germain. Le club parisien n'a pas voulu laisser filer son pensionnaire du centre de formation qui intéressait déjà la formation de Vitoria Guimarães du Portugal.

Martin Engimo